

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: MOONIPO - Chlore Choc granulés non stabilisés

- Code du produit: BM 0401
- No CAS:
7778-54-3
- Numéro CE:
231-908-7
- Numéro index:
17-012-00-7

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

SAS AQUALUX - Groupe Chemoform
287 Avenue de la Massane
13210 Saint Remy de Provence
Tel 0978030260
www.aqualux.com
pour l'enregistrement:
Laboratoires Chemoform S.A.R.L.
10, rue du Colonel Bouvet
68530 Buhl / France

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: Chlore Choc

(suite de la page 1)

• Pictogrammes de danger



• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hypochlorite de calcium

• Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.1 Substances

• No CAS Désignation

7778-54-3 hypochlorite de calcium

• Code(s) d'identification

• Numéro CE: 231-908-7

• Numéro index: 017-012-00-7

• SVHC

• substances actives

7778-54-3 hypochlorite de calcium: 1000 mg/g

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:** En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.• **Après contact avec la peau:**

Recourir à un traitement médical.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• **Après contact avec les yeux:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: Chlore Choc

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
Bien dépoussiérer.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Le produit n'est pas inflammable.
La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
Ne pas stocker avec des acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Stocker au frais.
Stocker à sec.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: Chlore Choc

(suite de la page 3)

- Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Equipement de protection individuel:**

- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire:
Filtre P2
Filtre P3
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants
Caoutchouc nitrile
Gants en caoutchouc
Gants en matière plastique
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc naturel (Latex)
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Gants en PVC
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Gants en cuir
Gants en tissu épais
- Protection des yeux:
Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:
Vêtements de travail protecteurs
Bottes

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: Chlore Choc

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:
 - Forme: Granulés
 - Couleur: Blanc
- Odeur: De chlore
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- **valeur du pH à 25 °C:** 11,5
- **Changement d'état**
 - Point de fusion: 100 °C (Zers.)
 - Point d'ébullition: Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Favorise l'inflammation des matières combustibles.
- **Température d'inflammation:**
 - Température de décomposition: 177 °C
- **Auto-inflammation:** Non déterminé.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - Inférieure: Non déterminé.
 - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité à 20 °C:** 2,35 g/cm³
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur. Non applicable.
- Vitesse d'évaporation Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec**
 - l'eau à 20 °C: 217 g/l
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique: Non applicable.
 - Cinématique: Non applicable.
- **Teneur en solvants:**
 - Solvants organiques: 0,0 %
 - VOC (CE) 0,00 %
 - OCOV (Suisse) 0,00 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
 - Peut se décomposer lentement en cas d'échauffement local au-dessus de 150 °C.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Forte réaction exothermique aux acides.
 - Réagit aux acides en formant du chlore.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Gaz hydrochlorique (HCl)
 - Chlore

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: **Chlore Choc**

Oxygène

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

• 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7778-54-3 hypochlorite de calcium

LC50 0,023 mg/l (Danio rerio (Zebrafisch))

LD50 850 mg/kg (rat)

• Effet primaire d'irritation:

• Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

• Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

• Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

• Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

• Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

7778-54-3 hypochlorite de calcium

EC50 0,07 mg/l (daphnia)

LC50 0,41 mg/l (daphnia)

• 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Effets écotoxiques:

Remarque: Très toxique chez les poissons.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: Chlore Choc

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

* **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU**
 - **ADR, IMDG, IATA**
 - **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR**
 - **IMDG**
 - **IATA**
 - **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**
- 


- Classe
 - Étiquette
- 5.1 Matières comburantes.
5.1+8
-
- **IMDG**
- 


- Class
 - Label
- 5.1 Matières comburantes.
5.1/8
-
- **IATA**
- 

- Class
 - Label
- 5.1 Matières comburantes.
5.1 (8)
- **14.4 Groupe d'emballage**
 - **ADR, IMDG, IATA**
 - **14.5 Dangers pour l'environnement:**
 - **Marine Pollutant:**
 - **Marquage spécial (ADR):**
 - **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
 - Indice Kemler:
 - No EMS:
 - Segregation groups
 - Stowage Category
 - Stowage Code
 - Segregation Code
 - **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
- II
 Oui
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 Attention: Matières comburantes.
 58
 F-H,S-Q
 Hypochlorites
 D
 SW1 Protected from sources of heat.
 SW11 Cargo transport units shall be shaded from direct sunlight. Packages in cargo transport units shall be stowed so as to allow for adequate air circulation throughout the cargo.
 SG35 Stow "separated from" acids.
 SG38 Stow "separated from" ammonium compounds.
 SG49 Stow "separated from" cyanides
 SG53 Stow "separated from" liquid organic substances
 SG60 Stow "separated from" peroxides
 Non applicable.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.11.2016

Numéro de version 10

Révision: 15.11.2016

Nom du produit: Chlore Choc

(suite de la page 7)

• Indications complémentaires de transport:

• ADR	E2
• Quantités exceptées (EQ):	1 kg
• Quantités limitées (LQ)	Code: E2
• Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
• Catégorie de transport	2
• Code de restriction en tunnels	E

• IMDG	1 kg
• Limited quantities (LQ)	Code: E2
• Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3487 HYPOCHLORITE DE CALCIUM HYDRATÉ, CORROSIF, 5.1 (8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - SVHC: Substances of Very High Concern
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Ox. Sol. 2: Matières solides comburantes – Catégorie 2
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR